

**MAIRIE DE
TREMOLAT
24510**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Procurations : 1

Nombre de votes : 15

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à 20h, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Éric CHASSAGNE, Maire,

Étaient présents : ROUGIER Christian, MAYER Joëlle, LEONIDAS Christophe, LASSIGNARDIE Céline, QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, DARNIGE Henri, DOUGNAC Florian, GAURIVEAU Patricia, GINESTET Clotilde, LABROUE Philippe, ROUX Sonia, CECCHETTO Arnaud, formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : TETAUD Laurence,

Madame TETAUD Laurence a donné pouvoir à Madame QUEVAL-QUIGNON Florence pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : LABROUE Philippe.

Le quorum étant atteint avec 14 élus présents sur 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 20 mars 2026.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée une modification de l'ordre du jour pour l'ajout de 2 points concernant une demande d'avance de trésorerie à association et l'activation d'un droit de préemption dans le cadre d'une acquisition foncière.

Le Conseil, à l'unanimité accepte ces modifications.

DEL 2026-04-001 - TARIFS MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération des tarifs en vigueur pour le marché hebdomadaire et la redevance d'emplacement pour le gros déballage outillage. Cette délibération datant de 2002, il convient de réactualiser les tarifs. Il propose un ajustement tel que suit :

- Redevance emplacement annuel : 50 € au lieu de 46 €,
- Redevance emplacement à la journée pour 4 mètres linéaire : 8 € au lieu de 6 €,
- Redevance emplacement/jour pour gros déballage outillage : 25 € au lieu de 23 €.

Il propose que ces tarifs soient applicables à compter du 1^{er} juin 2026.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces tarifs et date d'application.

DEL 2026-04-002 - RESTRUCTURATION FONCIÈRE – TERRE BASSE ET LE VIVIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la situation des parcelles A 773 et A 371, parcelles longeant la route du Cingle et plantés d'arbres (chênes d'Amérique), lieu-dit Terre Basse. Lors de tempêtes ou de coups de vent, ces arbres étaient responsables de chutes sur des lignes électriques impactant de façon importante la vie des habitants. Les conjoints VIARD, propriétaires ont fait part du souhait de se séparer de ces parcelles (section A 768, 735, 771, 772, 773 et 371 pour une superficie de 9 603 m²). Les 2 parcelles concernées par les arbres ont été exploitées et les arbres coupés ; il conviendrait maintenant de faire effectuer un dessouchage afin d'envisager toute intervention sur lesdites parcelles. Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur l'opportunité de se porter acquéreur pour l'achat des 6 parcelles des conjoints VIARD et la poursuite des négociations pour un tarif à proposer aux propriétaires actuels, il propose de démarrer cette transaction à 2 000€. Par ailleurs, il confirme à l'assemblée la signature, en mai prochain, de l'acte d'acquisition foncière validée sur le lieu-dit le Vivier, acquisition qui portait sur l'achat des parcelles A 766 et 827.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide d'étudier la proposition d'acquisition et acte le montant de négociation.

DEL 2026-04-003 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Les élections de mars 2026 ayant engendré un renouvellement général de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal est appelé à désigner des délégués pour le représenter auprès syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs.

Après délibération, sont nommés délégués selon le tableau descriptif ci-annexé à la présente.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

DEL 2026-04-004 - MISE À JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des commissions communales avaient été créées lors de la précédente mandature. Il convient de retravailler sur ces dernières. Il propose au conseil :

- De supprimer les commissions « assainissement et tourisme », ces compétences dépendant de la Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord,
- De créer une commission « associations »,
- De réunir les commissions existantes « environnement » et « espaces verts et fleurissement » en une seule nommée « environnement, cadre de vie et espaces verts, fleurissement »,
- De renommer la commission « bâtiments communaux » en « bâtiments communaux et aménagement d'espaces »,
- De renommer la commission « économie, relation avec les entreprises » en « développement économique et relation avec les entreprises »,
- De renommer la commission « affaires scolaires, enfance » en « affaires scolaires, enfance et périscolaire »,
- d'arrêter ainsi à 19 le nombre de commissions qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes : Bureau (Maire, adjoints)/embauche, finances, commission d'appel d'offres, voirie, bâtiments communaux, urbanisme-défense du patrimoine identitaire, communication, culture-festivités-cérémonies, affaires scolaires-enfance-périscolaire, sports-loisirs, environnement, cadre de vie et espaces verts, fleurissement, marché hebdomadaire de plein air, cimetière, développement économique/relation avec les entreprises, responsables chapiteaux/podium, Plan Communal de Sauvegarde (PCS), commission de contrôle des listes électorales, commission communale des impôts directs (CCID), associations,
- D'arrêter la liste des noms des membres pour chacune des commissions.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la liste des commissions et des membres énumérés dans le tableau annexé à la présente délibération. Les intéressés ont déclaré accepter exercer ces fonctions.

DEL 2026-04-005 - AVANCE À ASSOCIATION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une « demande d'avance à association » par le Président de l'APCT (Association pour la Promotion du Commerce Trémolacois). Ce dernier rappelle les modalités de création de ce projet, son organisation jusqu'à l'ouverture de l'épicerie le 15 octobre 2024. Depuis cette date, 34 000 clients ont fréquenté ce commerce pour un panier moyen de 944 €/jour pouvant aller jusqu'à 2 070 €/jour (record de chiffre d'affaires pour une journée). L'association vit grâce à l'implication de nombreux bénévoles qui ne comptent ni leur énergie, ni leur temps. Aujourd'hui, une légère perte d'exploitation, de l'ordre de 1,8 % nécessite un besoin de réajustement sur l'année 2026. Cette avance permettrait de stabiliser la trésorerie à la suite d'une période morose pour le commerce, de conforter l'offre produits avec un impact sur les stocks et les besoins de financement qui en découlent.

Le Président sollicite donc une avance de trésorerie d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) sous forme de prêt.

Monsieur le Maire confirme l'intérêt économique local de l'épicerie, dont il est nécessaire d'assurer le maintien des services car elle apporte toute satisfaction à la population en l'absence d'initiative privée. Une convention actant cette avance sera préparée et enregistrée par les services compétents.

le Conseil Municipal, à la majorité, valide l'avance de trésorerie de 10 000 € à ladite association. Les membres de l'association présents au Conseil ne participent pas au vote.

DEL 2026-04-006 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (SDE24)

Les élections de mars 2026 ayant engendré un renouvellement général de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal est appelé à désigner des délégués pour le représenter auprès syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs.

Vu les statuts du syndicat, le conseil municipal doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le représenter.

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne comme délégués titulaires : Éric CHASSAGNE, Patrick MATHIOTTE,
- Désigne comme délégués suppléants : Christian ROUGIER, Florian DOUGNAC.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions

DEL 2026-04-007 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SMDE 24 / SMAEP DES DEUX RIVIÈRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-7, L.2121-21, L.5211-7, L.5212-7 et L.5711-1 ;

Vu les statuts du SMAEP des Deux Rivières,

Considérant que la commune de Trémolat est représentée au sein du comité syndical du SIAEP (SMAEP) par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, l'élection des délégués a lieu au scrutin uninominal secret ;

Considérant que seuls les conseillers municipaux peuvent être élus comme représentants de la commune au sein du SIAEP ;

Considérant en conséquence qu'il convient de procéder à l'élection des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à représenter la commune au SMAEP des Deux Rivières ;

Aux termes de opérations de vote sont déclarés élus pour représenter la commune au sein du SMAEP des Deux Rivières :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Monsieur Éric CHASSAGNE	- Monsieur Christian ROUGIER
- Monsieur Henri DARNIGE	- Monsieur Patrick MATHIOTTE

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces désignations.

DEL 2026-04-008 - ACQUISITION FONCIÈRE – ACTIVATION DU DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire confirme à l'assemblée l'information reçue en mairie de la déclaration d'intention d'aliéner référencée n° IA 024 558 26 D0002, reçue le 09 mars 2026, portant sur un bien immobilier situé 142 rue Aubé de Bracquemont, cadastré section A n° 709, 710 et 711, zonage UA, au prix de 285 000 €. Il rappelle que le Conseil Municipal avait déjà visité ce bien dès sa mise en vente en 2021, en vu du même objectif que celui poursuivi aujourd'hui, à savoir une maison d'accueil pour personnes âgées. Ce projet figurait parmi les propositions de campagne municipale de 2020. Toutefois, la commune avait alors renoncé à son acquisition en raison de prétentions financières incompatibles avec ses capacités budgétaires. Le bien ayant été négocié à des tarifs permettant à la commune d'envisager la réalisation de cet ancien projet, Monsieur le Maire demande aux élus, conformément aux dispositions relatives au droit de préemption urbain et en application de la délibération n° 2025-02-06.d de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord déléguant l'exercice de ce droit aux communes membres, de se positionner sur l'application de ce droit de préemption et de confirmer son intention d'exercer son droit de préemption sur ce bien.

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 13 votes pour et 2 abstentions, valide cette intention d'exercice du droit de préemption sur le bien situé 142 rue Aubé de Bracquemont et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents dans ce projet.

DEL 2026-04-009 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SIVS LALINDE

Les élections de mars 2026 ayant engendré un renouvellement général de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal est appelé à désigner des délégués pour le représenter auprès des syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs. Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Lalinde (SIVS) / transport scolaire sollicite la désignation de 2 délégués titulaires et 2 suppléants par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Madame Florence QUEVAL-QUIGNON comme référente SIVS titulaire pour la commune de Trémolat, et Madame Céline LASSIGNARDIE comme suppléante,
- charge Monsieur le Maire faire connaître cette décision au Syndicat et de leur transmettre les convocations aux réunions.

Les intéressées ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

DEL 2026-04-0010 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SIVOM Le Bugue

Les élections de mars 2026 ayant engendré un renouvellement général de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal est appelé à désigner des délégués pour le représenter auprès des syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Saint Avit de Vialard (SIVOM)/transport scolaire Le Bugue, sollicite la désignation de délégués titulaires et suppléants par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Madame Céline LASSIGNARDIE comme référente SIVOM titulaire pour la commune de Trémolat,
- charge Monsieur le Maire de faire connaître cette décision au Syndicat et de transmettre les convocations aux réunions.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Comptes-rendus commissions

Réunion des associations

Madame Florence QUEVAL-QUIGNON a constaté une participation plus importante que d'habitude ; probablement due à la relance des invités par le secrétariat, procédure à réitérer. La réunion s'est bien passée et à confirmer l'organisation d'un forum des associations qui aurait lieu lors de la journée portes ouvertes du Ski Club en juin. Octobre Rose pourrait également être un thème à développer à cette occasion.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe LABROUE fait remonter une question de l'association Trémolat d'Antan qui souhaiterait savoir où se trouvent les panneaux des lieux-dits ; panneaux retirés à l'occasion de l'adressage en 2021.

Le Mai des élus sera organisé le samedi 23 mai prochain à partir de 17h.

Prochaine commission des finances le 14 avril 14h30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55
Prochain Conseil Municipal le lundi 27 avril 2026
Au registre suivent les signatures*

AFFICHÉ LE :

Le Maire,
CHASSAGNE Éric



Le secrétaire de séance,
LABROUE Philippe

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Philippe Labroue.